



BELGIQUE

LE GUIDE COMPLET pour devenir indépendant





SOMMAIRE

- 2 Se lancer en tant qu'indépendant
- 3 Création de votre entreprise :
 - Comment créer une société ?
 - Comment créer une entreprise individuelle
- 7 Déclarer ses revenus en tant qu'indépendant : comment faire ?
- 8 Le guide du véhicule utilitaire pour indépendant
- 13 Indépendant : comment trouver ses premiers clients ?

Se lancer en tant qu'indépendant : les questions essentielles

Remplissez-vous les conditions obligatoires ?

- ☐ Être majeur (avoir minimum 18 ans), et juridiquement capable
- ☐ Avoir la nationalité belge ou celle d'un des États membres de l'Espace économique européen (EEE)
- ☐ Jouir de ses droits civils

Êtes-vous capable d'assurer le côté financier ?

- ☐ Frais de constitution
- ☐ Frais de fonctionnement
 - ☐ Matériel
 - ☐ Comptable
 - ☐ Assurances
 - ☐ Personnel
- ☐ Frais d'acquisition de la clientèle

À titre principal ou complémentaire ?

- ☐ Indépendant temps plein
- ☐ Indépendant complémentaire

Remplissez-vous 1 de ces conditions ?

- ☐ Vous êtes salarié à titre principal
- ☐ Vous bénéficiez d'une indemnité de maladie ou d'invalidité
- ☐ Vous êtes au chômage
- ☐ Vous êtes pensionné
- ☐ Vous suivez une formation FPI.

[En savoir plus sur les différences](#)

Quel statut allez-vous choisir ?

- ☐ Une société à responsabilité limitée (SRL) – l'ex-SPRL
- ☐ Une société en commandite (SComm)
- ☐ Une société anonyme (SA)
- ☐ Une société coopérative (SC)
- ☐ Une société simple

[En savoir plus sur les statuts](#)

Étapes pour devenir indépendant

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ

ÉTAPE 1 : CONSTITUTION DE VOTRE ENTREPRISE

- ☐ Établissez l'acte constitutif
- ☐ Déposez l'acte constitutif dans les 30 jours suivant l'établissement
 - ☐ Inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises
 - ☐ Publication de l'acte au moniteur Belge
 - ☐ Enregistrement électronique
- ☐ Enregistrez l'acte constitutif dans un des bureaux d'enregistrement du SPF Finances
 - ☐ Paiement de droits d'enregistrement

ÉTAPE 2 : INSCRIPTION DE L'ENTREPRISE AUPRÈS D'UN GUICHET AGRÉÉ

- ☐ Contactez [un guichet d'entreprise](#)
 - ☐ Réception de votre numéro d'entreprise
 - ☐ Réception de votre numéro d'unité d'établissement

ÉTAPE 3 : OUVERTURE D'UN COMPTE PROFESSIONNEL À LA BANQUE

- ☐ Ouvrez un compte à vue auprès d'une banque ou d'un autre établissement financier

ÉTAPE 4 : IDENTIFICATION À LA DOUANE

- ☐ Procurez-vous un [numéro EORI](#) (si vous souhaitez faire du commerce avec des pays hors UE)

ÉTAPE 5 : AFFILIATION À UNE CAISSE D'ASSURANCE SOCIALE

- ☐ Affiliation en tant que travailleur indépendant
 - ☐ Affiliez-vous à la [caisse d'assurances sociales](#) pour travailleurs indépendants de votre choix
- ☐ Affiliation en tant que société
 - ☐ Affiliez votre société auprès d'une caisse d'assurances sociales pour indépendants dans les 3 mois de la création de société

ÉTAPE 6 : AFFILIATION À UNE MUTUELLE

- ☐ Inscrivez-vous auprès de la mutualité de votre choix

ÉTAPE 7 : SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OBLIGATOIRES

- ☐ Souscrivez aux assurances obligatoires
 - ☐ Consultez [la liste des assurances obligatoires](#)

Étapes pour devenir indépendant

CRÉATION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

ÉTAPE 1 : INSCRIPTION DE L'ENTREPRISE AUPRÈS D'UN GUICHET AGRÉÉ

- ☐ Contactez [un guichet d'entreprise](#)

ÉTAPE 2 : OUVERTURE D'UN COMPTE PROFESSIONNEL À LA BANQUE

- ☐ Ouvrez un compte à vue auprès d'une banque ou d'un autre établissement financier

ÉTAPE 3 : RÉGIME ET NUMÉRO DE TVA

- ☐ Vérifiez si [vous êtes assujetti à la TVA](#)
- ☐ Demandez votre identification à la TVA
 - ☐ Faites votre [demande en ligne](#)
- ☐ Déterminez votre régime de TVA
- ☐ Demandez votre numéro de TVA
 - ☐ Remplissez ce [formulaire](#)

ÉTAPE 4 : IDENTIFICATION À LA DOUANE

- ☐ Procurez-vous un [numéro EORI](#) (si vous souhaitez faire du commerce avec des pays hors UE)

ÉTAPE 5 : AFFILIATION À UNE CAISSE D'ASSURANCE SOCIALE

- ☐ Affiliation en tant que travailleur indépendant
 - ☐ Affiliez-vous à [la caisse d'assurances sociales](#) pour travailleurs indépendants de votre choix

ÉTAPE 6 : AFFILIATION À UNE MUTUELLE

- ☐ Inscrivez-vous auprès de la mutualité de votre choix

ÉTAPE 7 : SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OBLIGATOIRES

- ☐ Souscrivez aux assurances obligatoires
 - ☐ Consultez [la liste des assurances obligatoires](#)

Déclarer ses revenus en tant qu'indépendant : comment faire ?

La déclaration papier

- ☐ Remplissez le document préparatoire
- ☐ Complétez les documents présents dans votre enveloppe brune
 - ☐ Complétez la partie 1 en suivant [ce guide](#)
 - ☐ Complétez la partie 2 en suivant [ce guide](#)
- ☐ Envoyez la déclaration à l'adresse indiquée

La déclaration électronique

- ☐ Rendez-vous sur le site taxonweb.be
- ☐ Enregistrez-vous grâce à votre carte d'identité électronique et un lecteur d'eid
- ☐ Remplissez votre déclaration directement dans Tax-on-web
- ☐ Vérifiez les montants montants et informations préremplies
- ☐ Complétez votre déclaration
- ☐ Envoyez la déclaration électronique et joignez-y les annexes en PDF

Le guide du véhicule utilitaire pour indépendant

SITUATION N°1 : ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE NEUF

AU MOMENT DE L'ACHAT

Les points de contrôle

- Vérifiez que toutes les informations du bon de commande correspondent bien à ce dont vous avez convenu avec le vendeur.
- Contrôlez que les informations suivantes figurent sur le bon de commande :
 - Le prix convenu
 - La réduction accordée
 - La date de livraison de la voiture
 - La date et le lieu où a été établi le bon de commande
 - La signature de l'acheteur et du vendeur
 - La souscription éventuelle à un crédit
 - L'éventuel montant de reprise de votre ancienne voiture
 - Les caractéristiques du véhicule : la marque, le modèle, l'année de fabrication, les options et la couleur

Le paiement du véhicule

- Payez le prix de la voiture
- Réglez la TVA (21 % du prix du véhicule)
- Versé les montants des autres taxes comme
 - La taxe de mise en circulation (taxe à payer une seule fois)

AU MOMENT DE LA RÉCUPÉRATION DU VÉHICULE

Les points de contrôle

- Contrôlez que celui-ci correspond bien à la description figurant sur le bon de commande.
Si ce n'est pas le cas, vous pouvez refuser le véhicule.
- Assurez-vous que le vendeur vous donne ces documents suivants :
 - Le certificat de conformité garantissant que le véhicule satisfait aux spécifications techniques nécessaire
 - [Le formulaire rose](#) de demande d'immatriculation d'un véhicule
 - La facture comprenant :
 - Date de l'achat
 - Prix hors TVA
 - Taux de TVA (actuellement 21 %)
 - Montant de la TVA
 - Prix TVA comprise
 - Les caractéristiques du véhicule (marque, modèle, cylindrée, année de fabrication ...)

APRÈS L'ACHAT

Les démarches post-achat

- Inscrivez le véhicule auprès de la Direction de l'Immatriculation des Véhicules (la DIV).
 - Remplissez le [formulaire rose de demande d'immatriculation](#)
 - Rapportez votre formulaire rempli à votre courtier ou à votre assureur
 - Recevez votre certificat d'immatriculation et votre plaque d'immatriculation dès le jour ouvrable qui suit

SITUATION N°2 : ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE D'OCCASION

AU MOMENT DE L'ACHAT

Les documents à réceptionner

- La facture qui doit mentionner les informations suivantes
 - La date de l'achat
 - Les noms et adresses des acheteurs et vendeurs précédents
 - Le prix et les conditions de paiement
 - La durée de la garantie d'achat
 - Le prix de reprise
 - Les caractéristiques de la voiture : marque, modèle, année de fabrication, cylindrée, capacité du moteur (kW), modèle de la carrosserie, numéro de châssis, date de la première utilisation, kilométrage au compteur et date de livraison
- Le [formulaire rose](#) de demande d'immatriculation d'un véhicule
 - Celui-ci doit inclure une attestation du contrôle technique (délai maximum de deux mois).
- Le certificat de visite du contrôle technique
- Le certificat de conformité
- Un certificat pour [l'installation LPG](#) si le véhicule en est équipé
- Le rapport occasion, que vous recevez après le contrôle technique
- Le [CAR-PASS](#), document officiel et obligatoire indiquant le kilométrage du véhicule

AU MOMENT DU PAIEMENT

Les formalités de paiement

■ Votre vendeur est un particulier ?

- Le prix de vente doit être convenu avec le vendeur.
- Vous ne devez pas payer de TVA à l'achat, car il n'est pas assujéti à la TVA.

■ Votre vendeur est un professionnel ?

- Payez la TVA
 - Soit le régime TVA normal de 21 %
 - Soit un régime particulier d'imposition sur la marge bénéficiaire. Dans ce deuxième cas, la TVA est comptée sur la marge bénéficiaire du vendeur.
- Les [autres taxes](#) comme la taxe de circulation

Conseil : évitez de payer le véhicule en liquide pour que vous puissiez garder une preuve de l'achat. Vous éviterez ainsi des conflits futurs éventuels.

APRÈS L'ACHAT

Les démarches post-achat

■ Inscrivez le véhicule auprès de la Direction de l'Immatriculation des Véhicules (la DIV)

- Remplissez le [formulaire rose](#) de demande d'immatriculation
- Rapportez votre formulaire rempli à votre courtier ou à votre assureur
- Recevez votre certificat d'immatriculation et votre plaque d'immatriculation dès le jour ouvrable qui suit

Documents propres au conducteur

- Permis de conduire
- Carte d'identité

Documents propre au véhicule

- Le certificat d'assurance (également appelée carte verte)
- Le certificat du contrôle technique
- Le certificat d'immatriculation
- Le certificat de conformité

Documents supplémentaires pour les poids lourds :

- Un [tachygraphe](#)
- Les [autorisations nécessaires](#)
- Les documents spécifiques au chargement ou au trajet effectué

Indépendant : comment trouver ses premiers clients ?

☐

Créer un site internet pour votre activité

☐

Optimiser votre référencement

☐

Concevoir une lettre d'information digitale / newsletter

☐

Construire vos réseaux sociaux

☐

Les forums et groupes spécialisés

☐

Les plateformes de mises en relation telles que [Shippr](#)

☐

Le bouche à oreille

☐

Faire de la prospection téléphonique

☐

Faire de la prospection commerciale (exemples : flyers, ...)

☐

Faire de la prospection digitale (exemples : LinkedIn, ...)

☐

Participer à des événements (salon professionnel, etc.)

☐

Faire de la publicité

☐

Avoir des recommandations

☐

Être présent dans les annuaires professionnels
